

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 5 OCTOBRE 2020 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Raymond Fortier régulièrement ouverte.

Ordre du jour : 2020-10-05, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Morrison that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 octobre 2020 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - Agenda
2. Procès-verbal - Minutes
3. Période des questions - Question period

Urbanisme/Inspection

4. Demande de libération du cautionnement d'exécution des travaux sur le chemin Cull pour enfouir une ligne électrique / Request to release of the certified cheque for work on Cull Road
5. CPTAQ - dossiers du mois (1349-21-1396, 0655-15-7131, chemin Norris) / monthly files

Administration

6. Correspondances
7. Dépôt des états comparatifs pour la période terminant le 30 septembre 2020 / Comparative statement for the first 9 months of 2020
8. Entente avec Saint-François-Xavier-de-Brompton - redevance des gravières / sablières / Agreement concerning gravel/sand pits
9. Entente avec Windsor - redevance des gravières/sablières / Agreement concerning gravel/sand pits

10. Entente avec Maricourt - redevance des gravières/sablères / Agreement concerning gravel/sand pits
11. Entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM / Agreement relating to the supply of technical personnel by the FQM
12. Infotech - renouvellement / service contract renewal
13. Infotech - Achat du compte de taxe 2021 / Purchase of taxation forms for 2021
14. Demande d'appui - projet Aire de jeu au Marché Champêtre / Support request
15. Demande d'appui – Cercle de Fermières Richmond / Support request
16. Demande d'appui – FQM – Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités / Support request
17. Dons & publicités / Donations & publicity (RAVIR, Popote roulante, Moisson Estrie, Société d'Histoire du comté de Richmond, L'Étincelle, The Record)

Voirie

18. Résolution acceptant la demande de paiement no. 1 pour les travaux de réfection sur le chemin Burrill / Payment request no. 1 for the road work on Burrill Road
19. Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales – relatif aux travaux réalisés / Roads grant project - works completed
20. Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2019-2023 / Resolution regarding the conditions in the guide for the program TECQ 2019-2023

Sécurité publique

21. SSIRR - budget 2021 / SSIRR 2021 budget

Factures

22. Factures/Bills

Varia

Levée de l'assemblée

Procès-verbal : 2020-10-05, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie des procès-verbaux du 8 et 14 septembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, d'adopter les procès-verbaux du 8 et 14 septembre 2020.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the September 8th and 14th, 2020 council meetings;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Garrett to adopt the minutes of the September 8th and 14th, 2020 council meetings such as received.

Période de questions : 2020-10-05, 3 Messieurs Félix Antoine Payette (citoyen du Canton de Melbourne) et Gabriel Arguin (citoyen de la Ville de Richmond) étaient présent pour expliquer le projet pour une aire de jeux au Marché Champêtre et pour demander l'approbation du conseil pour que le projet soit sur le site du Marché appartenant à la Municipalité. / Mr. Félix Antoine Payette (citizen of Melbourne) and Mr. Gabriel Arguin (citizen of Richmond) were present to explain the project for a playground at the public market space and to seek council's approval for the project to be on municipal property.

Demande de libération du cautionnement d'exécution des travaux sur le chemin Cull pour enfouir une ligne électrique : 2020-10-05, 4 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne avait autorisé une occupation du domaine public pour l'utilisation permanente de l'emprise du chemin Cull aux fins d'enfouir une ligne électrique aux propriétaires du 638 chemin Cull avec la résolution #2019-12-02, 5;

Considérant que la Municipalité du Canton de Melbourne avait demandé un cautionnement d'exécution des travaux pour un montant de 10 000 \$ afin de garantir la Municipalité contre toute réclamation à laquelle elle pourrait être sujette par suite des actes des propriétaires dans la poursuite des travaux pour enfouir la ligne électrique;

Considérant le chèque certifié conservé à titre de cautionnement d'exécution;

Considérant le dépôt du rapport final de visite de chantier de la firme FNX-INNOV en date du 25 mai 2020;

Considérant le dépôt du plan final des travaux de la ligne électrique souterraine longeant l'emprise du chemin Cull préparé par la firme NIX Experts-Conseil en date du 25 septembre 2020;

Considérant le dépôt du plan de localisation réalisé par le Groupe HBG en date du 24 septembre 2020;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu à l'unanimité des conseillers de libérer le chèque certifié d'un montant de 10 000 \$ suite au dépôt des différents rapports pour les travaux de la ligne électrique souterraine longeant l'emprise du chemin Cull.

Considering that the municipality had authorized an occupation of the public domain for the permanent use of the right of way of Cull Road to the owners of 638 Cull Road for the purpose of burying a power line (resolution # 2019-12-02, 5); considering that the municipality had asked for a bond for the works in the amount of 10 000 \$ in order to guarantee the municipality against any claim to which it may be subject as a result of the actions of the owners in the completion of the work to bury the power line; considering the certified cheque kept as a bond; considering the filing of the final site visit report of the firm FNX-INNOV dated May 25th, 2020; considering the filing of plans "as constructed" for the works of the underground power line along the right of way of Cull Road prepared by the firm NIX Experts-Conseil on September 25th, 2020; considering the filing of the location plan made by Groupe HBG dated September 24th, 2020;

It is moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, and resolved unanimously to release the certified cheque in the amount of 10 000 \$ following the filing of the various reports for the installation of the underground power line along the right of way of Cull Road.

CPTAQ – Dossiers du mois : 2020-10-05 La correspondance relative aux dossiers du mois (1349-21-1396, 0655-15-7131, chemin Norris) a été déposée et expliquée par la directrice générale/secrétaire-trésorière. / Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained by the director general/secretary-treasurer.

Correspondances : 2020-10-05 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 9 septembre 2020 au 5 octobre 2020, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from September 9th, 2020 till October 5th, 2020 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

État comparatif au 30 septembre 2020 : 2020-10-05, Le Conseil prend connaissance des états comparatifs des activités de fonctionnement pour la période de neuf (9) mois se terminant le 30 septembre 2020, déposé par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Council acknowledges the comparative statements of operating activities for the nine (9) months period ending September 30th, 2020, as tabled by the director general/secretary-treasurer.

Entente avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton - redevances des gravières/sablières : 2020-10-05, 5 **Considérant que** l'entente signée le 19 octobre 2015 avec la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2020;

Considérant que la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a présenté un nouveau projet d'entente effectif le 1^{er} janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par le conseil Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité;

D'accepter le renouvellement de l'entente concernant les redevances des gravières et sablières pour une période de cinq (5) ans du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025;

D'autoriser le maire, Monsieur James Johnston, et la directrice générale, Madame Cindy Jones, à signer une entente entre la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton et la Municipalité du Canton de Melbourne concernant les redevances des gravières/sablières.

Whereas the agreement with the Municipality of Saint-François-Xavier-de-Brompton regarding the funds received from operators of gravel and sand pits expires on December 31st, 2020; whereas the Municipality of Saint-François-Xavier-de-Brompton presented a new draft agreement effective January 1st, 2021;

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously to accept the renewal of the agreement on funds received from operators of gravel and sand pits with the Municipality of Saint-François-Xavier-de-Brompton for a five (5) year period from January 1st, 2021 to December 31st, 2025; to authorize the mayor and the director general to sign the agreement.

Entente avec la Ville de Windsor - redevances des gravières/sablières : 2020-10-05, 6 **Considérant que** l'entente signée le 28 octobre 2015 avec la Ville de Windsor concernant les redevances des gravières et sablières vient à l'échéance le 31 décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité de faire parvenir à la Ville de Windsor un projet d'entente concernant les redevances des gravières et sablières, effectif le 1^{er} janvier 2021 pour une période de cinq (5) ans.

Whereas the agreement with the Town of Windsor regarding the funds received from operators of gravel and sand pits within the territory of Melbourne expires on December 31st, 2020;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Garrett it is resolved unanimously to send to the Town of Windsor a draft agreement concerning the funds received from operators of gravel and sand pits, effective January 1st, 2021 and for a period of five (5) years.

Ententes avec la Municipalité de Maricourt - redevances des gravières/sablières : 2020-10-05, 7 **Considérant que** l'entente signée le 28 janvier 2016 avec la Municipalité de Maricourt concernant les redevances des gravières et sablières vient à échéance le 31 décembre 2020;

Considérant que dans leurs opérations de transport de matières granulaires vers leur client, certaines des gravières et sablières de la Municipalité de Maricourt ont dû transiter sur les voies publiques de la Municipalité du Canton de Melbourne;

Considérant que le conseil juge à propos de demander à la Municipalité de Maricourt un nouveau projet d'entente effectif le 1^{er} janvier 2021, concernant les redevances reçues des exploitants de gravières et sablières sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Municipalité de Maricourt de présenter une entente sur l'attribution d'une partie des redevances des exploitants de gravières et sablières pour l'année 2021 et les années à venir.

Considering the agreement with the Municipality of Maricourt regarding the funds received from operators of gravel and sand pits expires on December 31st, 2020; considering that in their operations of transporting granular materials to their client, some of the gravel and sand pits of the Municipality of Maricourt use the public roads of the Township of Melbourne; considering that council considers it appropriate to ask the Municipality of Maricourt for a new draft agreement effective January 1st, 2021, concerning the sharing of the funds received from the operators of gravel pits and sand pits on its territory;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld it is resolved unanimously by the councillors to ask the Municipality of Maricourt to present a draft agreement on the sharing of part of the funds received from the operators of gravel and sand pits on its territory for the year 2021 and the years to come.

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM : 2020-10-05, 8 **Attendu que** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

Que Monsieur James Johnston, maire et Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

Que Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Whereas the FQM has set up an engineering and infrastructure service to support and advise municipalities wishing to retain this service; whereas the Township of Melbourne wishes use the engineering and technical expertise services of the FQM; whereas it is necessary to have an agreement with the FQM for this purpose, the terms of which are applicable to all municipalities wishing to use these services;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Langeveld it is resolved unanimously that council authorizes the municipality to use the engineering and technical expertise services of the FQM and that the municipality signs an agreement with the FQM; that Mr. James Johnston, mayor and Mrs. Cindy Jones, director general and Secretary-treasurer, be authorized to sign, on behalf of the municipality, the agreement for the provision of technical services by the FQM; that the director general be authorized to carry out any formality arising from this agreement.

Infotech – contrat de service : 2020-10-05, 9 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de service en comptabilité municipale avec la compagnie *Infotech* pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 au montant de 5 800,49 \$ (plus taxes); il est également résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier, it is resolved to renew the service agreement with the firm *Infotech* for the municipal accounting package at 5 800,49 \$ plus taxes for the term from October 1st, 2020 to September 30th, 2021; it is also resolved to authorize the director general/secretary treasurer to sign the service agreement for and in the name of the municipality.

Infotech - achat du compte de taxes bilingues : 2020-10-05, 10 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise l'achat de 1 000 comptes de taxes bilingues.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier, it is resolved to authorize the purchase of 1 000 bilingual tax bills.

Demande d'appui – projet Aire de jeu au Marché Champêtre de Melbourne : 2020-10-05, 11 **Attendu que** le Marché Champêtre de Melbourne et quelques citoyens impliqués souhaitent voir une aire de jeux aménagée sur le site du marché;

Attendu que l'aire de jeu présenté aux membres du conseil est représentative de la mission du Marché Champêtre et fait référence aux caractères agricole et entrepreneurial de notre région;

Attendu que l'idée derrière l'aire de jeux est de fidéliser la clientèle du Marché et d'attirer une clientèle familiale qui contribuera à l'achat local;

Attendu que l'aire de jeu sera sur le site du Marché Champêtre de Melbourne qui appartient à la Municipalité du Canton de Melbourne;

Attendu que les responsables du projet souhaitent l'approbation du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne de leur projet et pour l'emplacement sur le site du Marché;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne appuie le projet d'une aire de jeux sur le site du marché; que le conseil de la Municipalité autorise que cet appui soit utilisé lors des demandes d'aide financière.

Whereas the *Marché Champêtre de Melbourne* and some citizens wish to see a playground set up on the market site; whereas the play area presented to the members of council is representative of the mission of the *Marché Champêtre* and refers to the agricultural and entrepreneurial characteristics of our region; whereas the idea behind the play area is to build loyalty among customers of the market and to attract families who will contribute to buy local; whereas the play area will be on the site of the *Marché Champêtre de Melbourne* which belongs to the Township of Melbourne; whereas those in charge of the project want the approval of

the council of the Township of Melbourne for their project and for the location of the play area on the market site;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison, it is resolved unanimously that the council of the Township of Melbourne support the project of a playground on the market site; that the council authorize this support to be used when applying for financial aid for the project.

Demande d'appui – Cercle de Fermières Richmond : 2020-10-05, 12
Attendu que le Cercle de Fermières Richmond (22) souhaite un appui de la part de la Municipalité du Canton de Melbourne à leur demande de subvention dans le cadre du programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour acquérir les équipements et les ameublements afin d'améliorer leurs locaux;

Attendu que le Cercle de Fermières Richmond (22) est une association sans but lucratif avec une vocation de transmettre le patrimoine familial et textile aux générations futures et aide à faire sortir les membres aînés de leur isolement en s'impliquant aux activités;

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Cercle de Fermières Richmond (22) à la demande de subvention dans le cadre du programme fédéral « Nouveaux Horizons pour les aînés » pour acquérir les équipements et les ameublements afin d'améliorer leurs locaux.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the *Cercle de Fermières Richmond (22)* in their request to apply for financial assistance under the federal program « New Horizons for Seniors » to acquire equipment and furnishings to improve their locale.

Demande d'appui – FQM - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie : 2020-10-05, 13
Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motif clair du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec ce projet de loi;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Qu'une copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously that the municipal council indicates to the government of Quebec and to the members of the National Assembly its opposition to article 81 of bill 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau*, granting temporary powers to municipalities to meet certain needs and modifying various provisions, since it removes essential power from municipalities; that council advises the government that this article of Bill 67 is an insult to local governments; that council ask the government of Quebec to withdraw article 81 of bill 67 and leave it in bill 49 leaving room for discussion in order to find a reasonable solution allowing municipalities to retain their zoning power and assume their responsibility to maintain a quality, safe and healthy living environment, and to preserve the right of citizens to express their views on the regulation of their living environment.

Publicités/dons : 2020-10-05, 14 Sur proposition du conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

Popote roulante	250 \$
The Record (Remembrance Day)	159 \$ (plus taxes)
Société d'Histoire du comté de Richmond :	le conseil ne
donne pas suite à cette demande	

Moved by councillor Langeveld seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Résolution acceptant le décompte progressif no. 1 pour les travaux de rechargement et remplacement de deux ponceaux sur le chemin Burrill : 2020-10-05, 15 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de rechargement et remplacement de deux ponceaux sur le chemin Burrill;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat au projet de rechargement et remplacement de deux ponceaux sur le chemin Burrill à l'entreprise *Gestimaction inc.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 1 pour les travaux exécutés en date du 1^{er} octobre 2020;

Considérant la recommandation de la firme EXP.;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter le décompte progressif no. 1, selon la recommandation de la firme EXP., au montant de 199 505,63 \$ (incluant les taxes) de *Gestimaction inc.* suite à l'exécution des travaux de rechargement et de remplacement de deux ponceaux; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Whereas the Township of Melbourne awarded the contract for the project to gravel and to replace to culverts on Burrill Road to *Gestimaction inc.*; whereas the Municipality received the payment request no. 1 for work performed as of October 1st, 2020; considering the recommendation of the firm EXP.;

It is moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, and resolved unanimously to accept the payment request no. 1, following the recommendation of the firm EXP., in the amount of 199 505,63 \$ (including taxes) of *Gestimaction inc.* for the work on Burrill Road; that Council authorize the payment of this invoice.

Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales – relatif aux travaux réalisés sur le chemin Burrill : 2020-10-05, 16 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au RIRL;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, et unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les dépenses pour l'exécution des travaux de réfection sur le chemin Burrill pour une contribution financière maximale de 241 968 \$ dans le cadre du volet RIRL, conformément aux demandes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Que le projet pour les travaux de de rechargement et remplacement de deux ponceaux sur le chemin Burrill a été complété;

Que les travaux exécutés, selon les présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, it is resolved that Council approve the expenses for the execution of the repair works on Burrill Road for a maximum subsidized amount of 241 968 \$ within the framework of the RIRL program and in conformity with stipulations established by the *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports*; that this part of the project on Burrill has been completed; that this work is not subject to any other grant.

Résolution respectant les modalités du guide au programme TECQ 2019-2023 : 2020-10-05 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Budget SSIRR 2021 : 2020-10-05, 17 **Attendu que** le Service de Sécurité d'Incendie de la région de Richmond a adopté un budget de 505 112 \$ pour l'année 2021;

Attendu que le montant de la quote-part de chaque municipalité membre sera déterminé une fois que la nouvelle entente aura été conclue et plus particulièrement concernant le mode de répartition des dépenses en immobilisations et des coûts d'opération et d'administration;

Attendu que les quatre municipalités membres du Service de Sécurité d'Incendie doivent approuver le budget de la Régie d'incendie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité, que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le budget de 505 112 \$ adopté par le Service de Sécurité d'Incendie pour l'année 2021.

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison, it is resolved to approve the budget adopted by the *SSIRR* for the year 2021; a total budget of 505 112 \$, of which Melbourne's share will be determined once the new agreement has been signed and more particularly regarding the method of distribution of capital expenditures as well as operating and administration costs.

Factures : 2020-10-05, 18 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 102 786,94 \$) et des chèques émis (montant : 10 409,17 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (102 786,94 \$) and the payments issued (10 409,17 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Morrison, seconded by councillor Enright that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia : 2020-10-05 aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2020-10-05, 19 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison que la

séance soit levée à 21 h 10. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 2 novembre 2020.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Morrison that this meeting be closed at 9:10 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, November 2nd, 2020.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 6e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt.

James Johnston
Maire